

Construire du commun autour et à partir de la science

Comment la science a-t-elle évolué dans la société ? Comment impliquer les citoyens dans la science ? Comment préserver la liberté intellectuelle des chercheurs ? Quels sont les enjeux actuels du secteur de la recherche ? Ces interrogations ont fait l'objet d'un débat passionnant lors de la dernière table ronde de l'université d'automne de la LDH.

Valentin LANGE, journaliste

Pour clore son université d'automne, la Ligue des droits de l'Homme a convié cinq invités venus de divers horizons. Ces derniers ont tenté de répondre à une question qui fait écho à l'actualité sanitaire de notre pays : « Que faire pour améliorer le fonctionnement de la recherche et sa place dans la société ? »

Selon Isabelle Goldringer, chercheuse en génétique végétale et administratrice de l'association Sciences citoyennes, « *Les pratiques de la science ont énormément évolué entre le XIX^e et le XX^e siècle, avec le passage d'une pratique amateur à une professionnalisation de la recherche. Celle-ci s'est poursuivie au cours du XX^e siècle, avec une spécialisation dans les différentes disciplines* ». D'après la chercheuse, cette évolution a provoqué une sépara-

tion entre les savoirs artisanaux, agricoles, locaux et les savoirs scientifiques, conduisant à une mise à l'écart des citoyens. « *Ils [les citoyens] ont ainsi délégué leurs pouvoirs aux experts pour devenir des usagers de la science* », souligne l'ingénieure agronome.

L'arrivée de nouvelles technologies, l'importation de techniques de management issues du monde de l'entreprise et l'entrée dans l'économie de la connaissance ont creusé le fossé entre la population et les sciences. Pour Isabelle Goldringer, cette mise au pas de la recherche au service de la croissance et de l'économie a profité au monde industriel avec, par exemple, la création du Crédit impôt recherche (CIR)⁽¹⁾ et le Programme d'investissements d'avenir (PIA)⁽²⁾.

Enfin, l'administratrice de Sciences citoyennes déclare que « *cette scission entre citoyen et chercheur s'est accrue avec les crises sociales et environnementales de ces dernières dizaines d'années* ». Ces crises ont en effet souligné le lien entre la recherche industrielle et une croissance basée sur l'exploitation abusive des ressources et non respectueuse du vivant. Même si, de nos jours, de nombreux scientifiques s'engagent en faveur de l'écologie (Labos 1point5⁽³⁾, Atelier d'écologie politique⁽⁴⁾, Appel de 1 000 scientifiques⁽⁵⁾...), cette relation entre la recherche industrielle et le profit économique a conduit à une forme de méfiance des citoyens envers le monde de la science.

L'exemple, éclairant, de l'agriculture

L'agriculture française est un exemple marquant de l'évolution de la science dans la société. Basé sur des savoirs artisanaux, le monde agricole a évolué vers un modèle professionnel de gestion des semences dans une logique de recherche de productivité, au détriment de la santé et de l'environnement. « *Au début du XX^e siècle les agriculteurs reproduisaient leurs propres semences, les sélectionnaient et les échangeaient entre eux, dans une forme de gestion dynamique de la diversité cultivée à la ferme* », explique Isabelle Goldringer. Au fil du temps et des orientations politiques,

(1) Mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions. Le taux du CIR varie selon le montant des investissements (source : service-public.fr).

(2) Créé en 2010 et doté de trente-cinq-milliards d'euros, le PIA a pour objectifs de stimuler l'emploi, de renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises françaises, en favorisant l'investissement et l'innovation dans des secteurs prioritaires, générateurs de croissance. Un deuxième programme doté de douze-milliards d'euros a été engagé en 2013, suivi par un troisième en 2017, de dix-milliards d'euros (source : anr.fr).

(3) Le collectif Labos 1point5 a été créé début 2019. Chacune des six équipes de travail (qui rassemblent quatre-cent-quatre-vingt-onze personnels de recherche) est coordonnée par un ou deux membres de la communauté de recherche faisant partie de la coordination nationale. Ces membres forment le collège électoral, qui s'exprime sur les orientations et les productions du Collectif (source : labos1point5.org).

(4) Créé à l'automne 2018, cet Atelier souhaite participer à la construction d'une communauté pluridisciplinaire de scientifiques travaillant sur les bouleversements écologiques. Parmi ses premières réalisations : un séminaire ouvert au public, la publication de textes sur des enjeux d'écologie politique, ainsi qu'une action appelant à une réflexion profonde sur le positionnement des chercheurs (source : atecopol.hypotheses.org).

(5) Publié en février 2000, cet Appel a réuni environ mille scientifiques de diverses disciplines. Le but était d'appeler les citoyens à la désobéissance civile et au développement d'alternatives face à l'inaction des gouvernements sur le réchauffement climatique.



« L'arrivée de nouvelles technologies, l'importation de techniques de management issues du monde de l'entreprise et l'entrée dans l'économie de la connaissance ont creusé le fossé entre la population et les sciences. »

ces pratiques ont évolué pour laisser place à une vision industrielle ancrée sur des connaissances scientifiques de la génétique. Les agriculteurs se sont ainsi retrouvés cantonnés aux rôles d'usagers de la science et dépendants de produits phytosanitaires, avec de lourdes conséquences sociales et environnementales.

La scientifique souligne « *qu'il est vraiment crucial d'opérer une transition agroécologique* » et « *d'associer les paysans à la recherche agricole* », afin qu'ils puissent se réapproprier les savoirs artisanaux et gagner en autonomie. Plus largement, la démocratisation de la recherche, avec des outils comme les conventions de citoyens⁽⁶⁾, permettrait de revoir les politiques scientifiques pour que celles-ci répondent aux besoins de la population, avec, comme finalité, l'intérêt général et non économique.

Le rôle social de la recherche participative

Lorsque la recherche met de côté ses ambitions économiques et qu'elle se concentre sur les enjeux de notre société, cela peut aboutir à des projets comme l'Institut de recherche et de formation aux relations humaines d'ATD Quart monde, ou les Universités populaires Quart monde, pour repenser notre société.

L'association a aussi développé une démarche appelée le « croisement des savoirs et des pratiques », qui est « *une recherche continue des conditions à établir pour permettre à des personnes en situation de pauvreté d'être réellement partenaires et actrices, avec d'autres, de la construction d'une société plus juste* », précise Marie-Aleth Grard, présidente d'ATD Quart monde et membre du Conseil scientifique Covid-19. Cette rencontre des savoirs, elle l'a proposée à la section de l'Éducation, de la Culture et de la Communication du Conseil économique, social et environnemental (Cese) en 2014, lors de la rédaction d'un avis intitulé « Une école de la réussite pour tous »⁽⁷⁾. Un groupe, composé de cinq chercheurs, de cinq enseignants et de cinq parents qui ont

(6) Selon Sciences citoyennes, la convention de citoyens est une procédure de participation qui combine une formation préalable (où les citoyens étudient), une intervention active (où les citoyens interrogent) et un positionnement collectif (où les citoyens rendent un avis).

(7) Cet avis, adopté le 12 mai 2015, a été élaboré par la section de l'Éducation à la suite d'une autosaisine du Cese, avec pour rapporteure M.-A. Grard. Il présente des préconisations sur l'école inclusive, une réelle mixité sociale et scolaire, une politique publique qui soutient et évalue les initiatives. Voir www.lecese.fr/travaux-publies/une-cole-de-la-r-ussite-pour-tous.

(8) Voir « LPPR : menaces sur une science indépendante et plurielle » in H&L n° 191, sept. 2020 (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2020/10/HL191-Actualit%C3%A9-5.-LP-PR-menaces-sur-une-science-ind%C3%A9pendante-et-plurielle.pdf).

(9) « Contribution du Cese au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche ». Voir www.lecese.fr/travaux-publies/contribution-du-cese-au-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.

(10) S. Lejeune est aussi conseillère du groupe CGT au titre de l'Union générale des ingénieurs et des techniciens (Ugict-CGT) et coanimatrice du Collectif confédéral recherche de la CGT.

l'expérience de la grande pauvreté, a alors vu le jour au sein de l'institution. Le présidente d'ATD Quart monde estime que « *ce travail de groupe a donné des préconisations qui sont allées bien plus loin que celles que nous aurions faites si nous n'étions que des conseillers de cette section* ». Convaincue par l'efficacité de cette méthode, elle porte ce travail à travers la France, et notamment au sein de l'Éducation nationale.

Cet exemple démontre que l'implication des citoyens, y compris les plus pauvres, et lorsqu'elle complète l'expertise des chercheurs dans un domaine, apporte des solutions adaptées aux attentes de la population et répondant efficacement aux problèmes de notre société.

L'importance de la liberté des chercheurs

« *La recherche ne peut exister que parce qu'il y a une recherche publique.* » C'est avec cette idée que Patrick Monfort, secrétaire général du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), explique que le statut de fonctionnaire est le seul qui permet d'assurer la liberté académique. Cette vision est partagée par Luc Abbadie, professeur et directeur de l'Institut de la transition environnementale de Sorbonne université, qui complète : « *C'est la condition absolue pour garantir l'indépendance du chercheur et la fiabilité de la connaissance scientifique.* »

Selon Patrick Monfort, « *il n'est pas possible d'avoir un pilotage de la recherche par des intérêts* ». Le syndicaliste est opposé à un contrôle de la recherche par un tiers, qu'il soit citoyen ou responsable politique. D'après lui, ce sont les questions des chercheurs, grâce à leur expertise et leur liberté, qui font avancer la recherche, même si la science ne doit pas se montrer hermétique à la société : « *Bien sûr que la recherche peut répondre à des questions extérieures* », ajoute-t-il, « *mais [elles] ne doivent pas occulter les questions endogènes.* »

Selon Luc Abbadie, cette liberté d'action des chercheurs garantit nos capacités d'innovation. Ainsi, des domaines que l'opinion publique ou les gouvernements jugeraient inintéressants à court terme ne seraient pas ignorés par les chercheurs sur le long terme, et cela permettrait d'importantes découvertes. Le professeur pense par ailleurs qu'il y a un manque de connaissances pluridisciplinaires de la science au sein de la population et de la communauté scientifique : « *Il faudrait que chaque citoyen et chaque chercheur dispose d'une culture générale sur les grands phénomènes qui nous entourent, pour développer une vision systémique.* »

Pour Patrick Monfort, les citoyens disposent déjà d'un droit de regard sur la recherche, à travers les institutions parlementaires, mais ces dernières présentent de nombreux dysfonctionnements. Selon le chercheur, le risque d'un éventuel pilotage par un tiers amènerait à une perte totale de créativité de la part des chercheurs.

LPR : financement et modes de financement

Annoncée début 2019, réapparue entre les deux confinements, puis adoptée en novembre 2020, la loi de programmation de la recherche (2021-2030) (LPR) a été voulue par le gouvernement pour donner plus de moyens à la recherche et améliorer les rémunérations des chercheurs.

Malgré ces nobles objectifs, la LPR rencontre une forte opposition au sein du monde scientifique. Un grand nombre de chercheurs dénoncent un manque de financement, une perte de liberté, une



© RAENC PUBLICATIONS, PIXABAY LICENCE

Les dernières politiques en lien avec la recherche ont conduit à une baisse des crédits et augmenté la précarité des personnels : d'après le syndicaliste Patrick Monfort, environ 30 % du personnel de la recherche est en situation de précarité.

législation qui n'est pas en phase avec la réalité⁽⁸⁾... Le Cese a également présenté deux avis récents assez défavorables, dont un à la suite d'une autosaisine, adopté le 22 septembre 2020 et voté à l'unanimité⁽⁹⁾. Son implication dans ce dossier est une suite logique à ses prises de position depuis plusieurs années, comme le souligne Sylviane Lejeune⁽¹⁰⁾, rapporteure de ces deux avis : « Depuis le début de la mandature, à partir d'un examen précis des données de dépenses de recherche, nous n'avons cessé d'alerter sur la faiblesse de l'engagement de notre pays dans sa recherche publique comme privée. »

Dans son avis de septembre 2020, le Cese s'est prononcé pour une loi qui ne priorise pas les financements par appels à projets, pour reconnaître toutes les qualifications des chercheurs (dont le doctorat), pour garantir l'indépendance des chercheurs publics, pour donner une place plus grande à la science dans la société, pour apporter plus de transparence et une implication plus importante des citoyens, via la science participative...

Luc Abbadie partage la déclaration du Cese s'opposant à la priorisation, via un financement essentiellement fondé sur des appels à projets, des sujets à traiter. Selon lui elle peut être dangereuse, car elle conduirait à négliger des secteurs entiers de la recherche. Il rappelle que « l'établissement de priorités, c'est un point qui est forcément partial ». A propos des crédits sur programmes et sur projets, il pense que « des crédits de base ridicules ne permettent pas de garantir le minimum de créativité scientifique » ; il nous explique que « dans ce cas, on a tendance à répondre à tous les appels d'offres possibles, pour essayer de survivre », ce qui induit une perte de temps et d'énergie considérable.

Pour Sylviane Lejeune, « La société civile représentée au Cese a exprimé le besoin d'une loi qui redonne des moyens à la recherche publique, qui programme des recrutements massifs sur des emplois stables, contre de nouvelles formes d'emploi non statutaires ». A ce sujet, Patrick Monfort estime que les dernières politiques en

lien avec la recherche ont conduit à une baisse des crédits et augmenté la précarité des personnels : d'après le syndicaliste, environ 30 % du personnel de la recherche est en situation de précarité. Le Conseil souhaite également un autre type de relation entre la recherche et le monde de l'entreprise : « La France a délaissé son tissu industriel, faute de promouvoir une stratégie de politique industrielle globale avec des investissements articulant formation initiale, continue, et recherche, pour maintenir et développer ses filières. » Sylviane Lejeune constate que « le gouvernement est resté sourd aux expressions multiples de la communauté scientifique, des organisations syndicales du secteur, aux propositions de Cese ». Elle ajoute : « Si la recherche publique ne va pas sortir renforcée, il est à noter que différents groupes, plus enclins à se positionner sur des marchés rentables que sur des besoins sociaux, ne s'orientent pas vers un développement de leur recherche mais la sacrifient. » Et conclut : « Cela nous invite à réfléchir collectivement à la dynamique à impulser pour imposer le fait que la science et la recherche ne soient pas reléguées au second plan. » ●

« Selon Luc Abbadie, la priorisation dans la loi de programmation de la recherche, via un financement essentiellement fondé sur des appels à projets, peut être dangereuse car elle conduirait à négliger des secteurs entiers de la recherche : "l'établissement de priorités, c'est un point qui est forcément partial", rappelle-t-il. »